



Les signataires de la convention :  
Jérôme Nanty, Directeur Exécutif Ressources Humaines de Carrefour et  
François Blanchard, Ingénieur conseil régional de la Cramif.

# CRAMIF

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2018

#convention #prevention #risquepros

### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : LA CRAMIF ET CARREFOUR FRANCE DRESSENT LE BILAN DE LEUR CONVENTION DE FORMATION

*Le lundi 12 mars, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et le groupe de grande distribution Carrefour France se sont réunis pour tirer les enseignements de la convention de formation d'animateur en prévention des risques professionnels signée il y a 4 ans.*

La grande distribution est un secteur particulièrement investi par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels (AMRP) afin d'y instaurer et de pérenniser une culture de prévention. Alors que les hypermarchés et les supermarchés (>400m<sup>2</sup>) représentent près de 1 950 magasins et 78 000 salariés, l'indice de fréquence des accidents du travail et leur taux de gravité sont environ 2,5 fois supérieurs à la moyenne régionale. Le secteur est fortement touché par les maladies professionnelles. Elles sont liées à plus de 98 % aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Malgré un recul constaté de cette pathologie en 2016 au niveau national (-4,1 %) comme en région Île-de-France (-5 %), une poursuite des efforts reste nécessaire<sup>1</sup>. Représentante francilienne de l'Assurance Maladie pour la prévention des risques professionnels, la Cramif coordonne de nombreuses actions en vue de réduire la sinistralité du secteur avec l'appui des correspondants d'enseignes.

Carrefour France est fortement mobilisé sur la gestion des risques professionnels et travaille depuis plusieurs années avec la Cramif afin de mettre en place une organisation de la prévention au sein du groupe. Cet engagement s'est concrétisé notamment par la création d'une Direction santé au travail (juillet 2012) et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention globale et dédiée à la prévention. La signature de deux conventions en janvier 2013 s'inscrivait également dans cette dynamique.

La première convention a fait l'objet d'un bilan en juillet dernier. Elle visait à intégrer la prévention des risques professionnels en amont des projets de conception de l'enseigne dans [l'activité du « Drive »](#).

1. [L'essentiel 2016 - Santé et sécurité au travail](#), CNAM (Caisse nationale de l'Assurance Maladie)

Contact : Service Presse ✉ [presse@cramif.cnamts.fr](mailto:presse@cramif.cnamts.fr) ☎ 01 40 05 29 79

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2018

La seconde, dédiée à la formation et dont il est aujourd'hui question représentait pour Carrefour France une opportunité de renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs de la prévention des risques. La Cramif, forte de son expertise, a ainsi pu accompagner la montée en compétences des salariés.

L'engagement réciproque des parties a été un gage de réussite, allant au-delà des objectifs initialement fixés, et a permis de considérer les évolutions des priorités d'actions. Ainsi, sur l'ensemble du territoire métropolitain, parmi les personnels de l'enseigne :

▶ **485** ont été validés « personne désignée compétente » en prévention des risques, avec un taux de réussite de 95 % ;

▶ **297** ont été formés et validés « préventeur : personne ressource des troubles musculo-squelettiques (TMS) » ;

▶ **11** préventeurs de la Direction santé au travail Carrefour France ont été formés.

De plus, la mise en place de la stratégie d'enseigne dans le [programme d'action national TMS pros](#) a été favorisée. Les chiffres sont probants :

▶ **77%** des 300 établissements ciblés avaient validé au 30 octobre 2017 l'étape du **diagnostic pour agir sur les facteurs de risques détectés**.

Carrefour France a atteint désormais un haut niveau de maîtrise dans la mise en œuvre de sa politique de prévention. Lors de cette rencontre, les deux parties se sont félicitées de la réussite de ce projet :

▶ **ambitieux**, par le nombre conséquent de personnes qui ont été formées et représentant ainsi le plus important plan de formation de l'enseigne en santé et sécurité au travail ;

▶ **innovant**, au regard des modalités de déploiement des compétences santé sécurité au travail mises en œuvre au sein de l'enseigne.

**Christophe Labattut**, Directeur santé au travail France chez Carrefour confirme le caractère « *inédit de ce partenariat* » qu'il estime « *structurant* » pour l'organisation de la prévention au sein de leurs établissements.

## VERS UNE PÉRENNISATION DE LA DÉMARCHÉ

Carrefour France et la Cramif s'accordent sur l'exemplarité de cette démarche conjointe et son fort impact sur la prise en compte de l'amélioration des conditions de travail au sein de l'enseigne. La Cramif va poursuivre l'accompagnement de Carrefour France dans la pérennisation de cette démarche en maintenant les ressources et les compétences présentes par :

**Contact** : Service Presse ✉ [presse@cramif.cnamts.fr](mailto:presse@cramif.cnamts.fr) ☎ 01 40 05 29 79

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2018

- ▶ **la mise à jour des connaissances** des personnes formées ;
- ▶ **la formation des équipes supports** telles que la direction concept et la direction travaux dans une optique d'intégration de la santé le plus en amont possible. Ces deux directions ont un rôle incontournable dans l'intégration de la santé au travail dès la phase de conception des lieux et des situations de travail.



## Pour en savoir plus :

- ▶ [Bilan de la convention de formation](#)
- ▶ [L'offre de formation 2018 de la Cramif](#)

## À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Ile-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

## NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez [cramif.fr](http://cramif.fr)

**Contact :** Service Presse ✉ [presse@cramif.cnamts.fr](mailto:presse@cramif.cnamts.fr) ☎ 01 40 05 29 79